



**EXTRAIT DE DELIBERATION DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 06 juillet 2023**

*L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 06 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 27 juin 2023, s'est réuni à la salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 44

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		E. SANDRAZ	X
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD			X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J-F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES		J.F. DUC	X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		J-L. BENETTI	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		S. SCHNEIDER	X
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		D. ATES	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

## **119-2023 EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DU DOMAINE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

**Rapporteur : Marc GIRARD**

Le projet d'extension de la station d'épuration intercommunale du Domaine, située sur la Commune de Porte de Savoie, est en cours depuis plusieurs années et parvient aujourd'hui à l'étape de désignation des entreprises qui réaliseront les travaux. Ceux-ci sont décomposés en deux lots :

- Lot 1 : travaux d'extension de la station d'épuration tous corps d'état visant à augmenter la capacité de 18 000 équivalents habitants (EH) à 36 000 EH
- Lot 2 : travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du nouveau bâtiment de stockage longue durée des boues.

La maîtrise d'œuvre du lot 1 est assurée par le Cabinet MONTMASSON. La maîtrise d'œuvre du lot 2 est assurée par CYTHELIA ENERGY.

La procédure de passation du marché public a été engagée sous forme d'appel d'offres ouvert pour le lot 1 (articles R.2124-2, R.2161-2 et R.2161-3 du Code de la commande publique) et sous forme de procédure adaptée ouverte pour le lot 2 (petit lot) (article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique). Le marché a été publié sur le profil acheteur de la Communauté de communes [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) le 15 décembre 2022. Un avis de publicité a également été diffusé dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de dépôt des offres avait été fixée au 23/03/2023 à 12h00, puis reportée au 13/04/2023 à 12h00.

Le lot 1 « Travaux tous corps d'état » n'est pas décomposé en tranches. Les variantes techniques sont autorisées. Le lot 1 comporte la prestation supplémentaire éventuelle (option) suivante : moins-value pour réutilisation de la centrifugeuse D4LC existante sur les deux que comprendra la future installation.

Le lot 2 « Centrale photovoltaïque » est décomposé en tranches :

- tranche ferme : installation d'une centrale photovoltaïque sur le nouveau bâtiment de stockage longue durée des boues
- tranche optionnelle : maintenance des équipements sur une durée de 2 ans.

Le lot 2 comporte également des prestations supplémentaires éventuelles (options) :

- PSE 1 : installation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment de stockage des boues longue durée existant
- PSE 2 : fourniture de 5 modules supplémentaires
- PSE 3 : extension de garantie sur les onduleurs à 10 ans.

Les variantes ne sont pas autorisées pour le lot 2.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 19 juin 2023, les offres reçues ont été étudiées et l'offre avec variante du groupement SOURCES – MAURO – MAURO MAURIENNE a été classée N°1 pour le Lot 1 « Travaux tous corps d'état ».

Cette offre s'élève à 7 546 200 € HT, décomposée comme suit :

- Offre variante : 7 647 000 €
- PSE « réutilisation de la centrifugeuse » : - 100 800 €

Le calendrier prévisionnel prévoit un délai global d'exécution de 30 mois maximum. La réception de l'ouvrage est prévue pour le mois de septembre 2025 au plus tard.

➤ Lot 2 « Centrale photovoltaïque » :

La variante de SOURCES, retenue pour le lot n°1, entraîne des modifications importantes sur le lot n°2, notamment l'implantation modifiée des panneaux photovoltaïques, le type de toiture (bac acier isolé) qui nécessite un changement de système de fixation des panneaux et une modification de leur orientation.

Le besoin de la collectivité étant modifié en profondeur, la CAO a décidé de classer sans suite le lot n°2 et de relancer une nouvelle consultation après modification du cahier des charges.

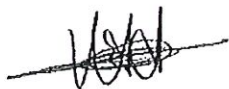
Vu le procès-verbal de la CAO du 19 juin 2023 et l'analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la décision de la CAO de retenir le groupement d'entreprises citées ci-dessus en tant que titulaire du lot n°1 du marché de travaux d'extension de la station d'épuration du Domaine, et de classer sans suite le lot n°2 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché pour le lot n°1 avec le groupement d'entreprises SOURCES – MAURO – MAURO MAURIENNE, et toutes pièces utiles au dossier, conformément à la décision de la CAO, comme énoncé ci-dessus ;
- **APPROUVE** le montant du lot n°1 de ce marché à 7 546 200 € HT ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe Assainissement de la Communauté de Communes pour les années 2023 à 2025.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**Le Secrétaire de séance**



**Sébastien MARTINET**

**La Présidente,**



**Béatrice SANTAIS**

